



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 10753

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur le manque de personnels dans les établissements scolaires, en particulier dans les ZEP, affectés à l'environnement social et moral des enfants (psychologues et infirmières). En juin 1997, les élèves de CM 2 de l'école de Maurelette de Saint-Joseph à Marseille ont remporté le premier prix du Parlement des Enfants en proposant qu'il y ait « des infirmières dans les écoles pour les enfants malades, pour ceux qui se sentent mal ou sont maltraités, dans tous les sens : moral ou physique ». Elle lui demande quelles mesures elle envisage de prendre afin de donner corps à cette proposition.

Texte de la réponse

Le renforcement des effectifs d'infirmière et l'amélioration du taux d'encadrement seront poursuivis et accrus au cours du présent exercice par l'inscription dans la loi de finances 1998 d'une mesure de création de 300 emplois : soit, au titre de cette seule année, autant de créations d'emplois que de 1994 à 1997. Sur ce contingent, 125 emplois ont été mis à la disposition des académies dès le 1er janvier 1998, dans le cadre des mesures destinées à lutter contre la violence en milieu scolaire. A ce titre, l'académie d'Aix-Marseille a déjà bénéficié de 10 emplois et 11 emplois supplémentaires seront créés à la rentrée 1998. S'il est vrai que les missions dévolues au service de promotion de la santé en faveur des élèves sont nombreuses, importantes et difficiles à réaliser dans leur intégralité de façon systématique, compte tenu notamment de l'évolution de notre société et des problèmes générés par cette évolution, il n'en demeure pas moins que ces différentes missions doivent être hiérarchisées et modulées en fonction des priorités retenues. Il appartient aux recteurs d'appliquer les directives ministérielles et, en fonction des réalités du terrain et des besoins signalés, de définir les orientations particulières propres à chaque académie, avec l'aide, le conseil et la collaboration des infirmières conseillers techniques.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10753

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1145

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2517